



**Séance du Conseil communal du jeudi 10 décembre 2020**

Salle communale de Duillier

M. le Président Olivier Chambaz ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les Conseillères et tous les Conseillers. Il salue la Municipalité au complet, Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale ainsi que le nouveau Secrétaire du Conseil communal. Il est particulièrement heureux de pouvoir ouvrir la séance sans avoir à annoncer de décès depuis la dernière rencontre. Il relève que selon la dernière directive du Conseil d'État, le public n'est pas admis à cette séance, que le port du masque est obligatoire et que toutes autorisations de la Préfecture ont été reçues.

**1. Présences**

Le Secrétaire procède à l'appel et il est constaté que 35 membres sont présents, 10 sont excusés (Mmes M. Kuster et T. Grudieva ainsi que MM. M. Coletta, Ph. Cox, Y. Hauser, S. Linder, J. Marsens, J. Riquez, J. Scheibling et R. Schenker). Il n'y a pas d'absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

M. le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'Assemblée.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020**

M. le Président relève que ce document est celui de la 1<sup>ère</sup> séance de l'année 2020 et que la séance de ce soir en est la dernière. Il remercie son auteur, M. P.-A. Jossieron, qui n'est plus à sa droite, mais dans les rangs du Conseil. Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

**Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité**

**4. Communications du Bureau du Conseil communal**

M. le Président informe qu'il y a eu une votation fédérale le 27 septembre 2020 et que le taux de participation communal était de 65 % ce qui est bien en-dessus de la moyenne habituelle. C'est ce dimanche là que la passation de pouvoir et remise des documents entre l'ancien et le nouveau Secrétaire du Conseil communal ont eu lieu. C'est également à ce moment-là que M. Andres Zähringer a été assermenté, comme l'autorise la législation. Les documents et archives courantes lui ont été transmis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et la Préfecture en a été avisée. Le 29 novembre 2020 de nouvelles votations fédérales ont eu lieu avec, cette fois un taux de participation de 54 % ce qui est également un bon résultat. M. le Président informe encore que la visite du Préfet pour le contrôle des documents du Conseil communal et de la Municipalité aura lieu le 17 février 2021. Pour terminer, il annonce les dates des séances du Conseil communal en 2021, à savoir les jeudis :

**18 mars, 24 juin, 23 septembre et 16 décembre**

## 5. Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. J. Mugnier, Syndic. Ce dernier informe sur

### *La révision du Plan d'Affectation communal*

Il précise que malgré les difficultés rencontrées à cause de la pandémie dues, notamment, aux conditions restrictives pour tenir des séances de travail, le processus s'est poursuivi. La Municipalité a tenu trois réunions avec des propriétaires fonciers afin de leur expliquer les grandes lignes de la vision municipale et du devenir de leur parcelle. Ce travail va se poursuivre avec, en parallèle, l'élaboration du dossier qui sera présenté, en premier lieu, à la Commission d'urbanisme élargie, puis au Canton lors d'une séance de coordination prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Le retour de cette séance permettra de déterminer le degré d'acceptation ou de refus par le Canton du Plan d'Affectation élaboré par la Municipalité. Arrivé à ce stade, la vision municipale, avec l'avis du Canton, sera présentée au Conseil communal. Cela sera l'occasion d'une réflexion globale et d'un partage d'idées. L'atelier "zone village" sera englobé dans cette démarche, les affectations des différentes zones étant clairement liées les unes aux autres.

### *Le Conseil Intercommunal de Région de Nyon*

Une séance a eu lieu hier soir avec, à l'ordre du jour, notamment, le traitement du Budget 2021. Ce dernier a été adopté à la majorité avec quelques amendements. Si on pouvait presque prétendre que cet exercice est un copier-coller des années 2019 et 2020, celui-ci présente néanmoins un résultat négatif. Si les deux années précédentes étaient des budgets de transition, il faut relever que cette année le Comité de Direction (CoDir) a été audité sur les comptes et que ceci a amené un certain nombre de réflexions et de réformes. De plus, un Secrétaire Général a manqué à l'appel pendant une longue période et il y a incontestablement eu l'effet COVID. Tous ces éléments font qu'une analyse précise reste difficile et que le travail de partenariat avec les communes non-membres et le Canton doit encore se poursuivre. M. le Syndic rappelle que toutes les informations souhaitées sur les différentes activités de Région de Nyon sont disponibles sur le site internet de la Région. Il laisse éventuellement le délégué du Conseil communal compléter ses propos.

M. M. Peytregnet informe sur

### *La facture sociale*

Il rappelle que l'accord entre l'Union des Communes Vaudoise (UCV) et le Canton a été ratifié par le Grand Conseil, ce qui fait que, en principe, la facture sociale devrait être réduite de 150 millions dès 2025 puisqu'elle sera prise en charge par le Canton. Néanmoins, sachant que cette facture sociale augmente année après année de 5 %, cet accord pourrait être caduc et qu'il faudra s'attendre à payer selon la même répartition qu'actuellement. Il est donc trop tôt pour pouvoir articuler des chiffres exacts, mais il lui semblait important de faire part de ces remarques aux membres du Conseil.

Mme C. Vanat-Gachet informe sur

### *Le repas des Aînés et visite aux nonagénaires*

Elle aurait voulu parler du repas des aînés de la Commune. Ce dernier aurait dû avoir lieu le mercredi 9 décembre dernier, mais n'a, bien-entendu, pas pu être organisé. Elle peut néanmoins affirmer que les aînés vont bien et particulièrement les anciens puisque malgré les restrictions, une visite aux personnes de nonante ans et plus a pu se dérouler. Ces personnes sont au nombre de six et elles sont toutes en pleine forme. Il faut croire qu'il fait bon vivre dans notre commune.

### *Les écoles et UAPE*

Grâce à toute une batterie de mesures mises en place dans les transports, les classes, les restaurants scolaires et les structures d'accueil, l'enseignement en présentiel a pu être garanti jusqu'à maintenant. Malheureusement pour les élèves, toutes les chantées de Noël, sorties, camps de ski, voyages d'étude et

autres courses d'école sont interdites jusqu'à la fin de l'année scolaire au minimum. Elle tient à remercier toutes les personnes qui oeuvrent auprès des enfants et grâce à qui les normes sanitaires imposées par le Canton et la Confédération sont respectées dans de bonnes conditions. Il s'agit de tous les chauffeurs, des patrouilleurs scolaires, du personnel de cantine et de l'UAPE, sans oublier les enseignants.

M. Ch. Challande informe sur

#### *Divers travaux réalisés ou en cours*

Pour les travaux du carrefour de l'Épicerie le bouclage des comptes est en cours. Malheureusement on constate que le montant du préavis ne pourra pas être respecté dans la mesure où des frais complémentaires dus à des complications durant les travaux sont apparus. De ce fait, un préavis de demande de crédit complémentaire sera déposé pour le prochain Conseil. Concernant le Centre communal et ses aménagements extérieurs une dernière petite intervention doit avoir lieu et la facture suivra afin de pouvoir boucler les comptes de ce chantier. Il a plaisir à pouvoir dire qu'une économie à six chiffres pourra être faite. A l'église la priorité a été donnée à la réfection de la toiture et, notamment, au changement de nombreuses tuiles. Les interventions sur la menuiserie, prévues cet automne, seront effectuées au printemps prochain. Les travaux de réfection de l'ancien local du feu sont actuellement en cours.

M. Ch. Chambordon demande si, dans le cadre du dépassement du carrefour de l'Épicerie, un préavis complémentaire est nécessaire ou s'il existe une certaine marge de manoeuvre.

M. Ch. Challande annonce que les comptes sont en cours de bouclage, que le dépassement ne sera pas énorme, mais que par soucis de transparence un préavis sera déposé.

M. M. Peytregnet précise que pour les préavis aucun dépassement du montant alloué par le Conseil n'est admis et un préavis complémentaire est donc obligatoire.

M. C. Bosson informe sur

#### *Le règlement sur les arbres*

Le règlement sur les arbres est toujours en consultation préalable au canton et il va y rester vraisemblablement encore quelques temps. En effet, la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) est en révision.

#### *L'éclairage public*

Comme annoncé lors du dernier Conseil, une réflexion avec le partenaire communal, la SEIC, pour changer les lampadaires de toute la commune est en cours. La volonté de la Municipalité est de conserver l'aspect lanterne qui règne dans notre village. Seule la technicité et le design doivent se mettre au goût du jour. Pour la technicité, trois lampadaires équipés de la technologie LED réglés à 80% avec un abaissement nocturne à 35% de 23h à 5h du matin, ont été changés au carrefour de l'Épicerie. Pour rajeunir le design, la Municipalité a préféré, à l'unanimité, le modèle qui peut être observé au Chemin de Panlièvre, à l'angle de la Rue de l'Essert. L'étude suit son cours et un préavis sera soumis prochainement au Conseil.

#### *Une bande cyclable*

Vous avez pu constater qu'il y a une volonté d'améliorer la mobilité douce dans notre pays et que des assouplissements réglementaires prennent le dessus. Pour preuve, des bandes cyclables sur des routes qui, il y a encore quelques temps, étaient impensables. Face à ces changements, la Municipalité s'est approchée des instances concernées afin d'étudier la faisabilité d'avoir une bande cyclable, au moins dans le sens de la montée, entre Nyon et Duillier. Pour l'instant, l'accueil est favorable... l'affaire suit son cours.

#### *Le renaturation du ruisseau de Calèves*

Les promeneurs ont pu constater que des travaux complémentaires ont été effectués à la Route de Changins. En effet, à l'origine du projet de renaturation du ruisseau de Calèves, il était prévu de refaire ce

passage sous la route du fait que les calculs hydrauliques démontraient que ce celui-ci est trop faible en cas de fortes pluies persistantes. Au vu de la multitude de services passant à cet endroit, notamment les deux conduites de 600mm connectées à la STEP, et par soucis de simplification, la réfection de ce passage avait été mis en standby. Par la suite, un passage de caméra dans l'ancien collecteur qui sert toujours de trop plein a été effectué et il a été constaté que celui-ci était en fort mauvais état.

Au vu de ces éléments, l'ouvrage a été remis sur le métier et le canton a donné son accord pour prolonger sa participation de 93% afin de palier à ce goulot d'étranglement. Ces travaux ont pu être réalisés toujours en restant dans le montant du préavis.

#### *Le bouclage ESP Plaisance - Valire - Marteray*

Le préavis pour le bouclage de la conduite d'eau sous pression Plaisance-Valire-Marteray est en cours de finalisation. Cette conduite traversant trois propriétés, nous sommes dans la phase de présentation et de discussion avec les propriétaires concernés. Ensuite le projet sera présenté à l'ECA pour approbation et décision sur les subsides. Il devrait être soumis au Conseil au printemps.

Mme M. Stüssi aimerait savoir si la piste cyclable sera une vraie piste ou simplement une bande jaune.

M. C. Bosson précise que c'est bien une bande cyclable, qui sera peinte sur la route, qui est actuellement à l'étude.

#### **6. Préavis N° 05-2020 "Révision des statuts de l'ORPC"**

M. le Président demande au rapporteur de la commission de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Jeudi donne lecture du rapport et conclut à l'acceptation de ce préavis et des statuts de l'ORPC.

M. le Président laisse la parole à l'assemblée. Personne ne la désirant, il passe au vote.

<b>Le préavis N° 05-2020 "Révision des statuts de l'ORPC" est adopté par 34 oui, 0 non et 1 abstentions</b>
---

#### **7. Préavis N° 06-2020 "Budget 2021"**

M. le Président passe la parole à M. Ch. Chambordon, Président de la Commission de Gestion et des Finances, afin qu'il fasse part des conclusions de son rapport.

M. Ch. Chambordon recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. A. Uldry a des questions informatives. Il a constaté qu'il y avait une baisse prévue des revenus fiscaux, mais qu'il y a une augmentation concernant les impôts sur la fortune. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

M. M. Peytregnet confirme que les prévisions du Canton annoncent une baisse conséquente des revenus fiscaux des personnes physiques, mais que ce chiffre a été majoré dans la mesure où l'expérience montre que les informations du Canton sont toujours un peu sous-estimées. Concernant l'impôt sur la fortune, c'est le chiffre de 2019 qui a été repris avec une légère hausse et qu'il n'y a pas de raisons qu'il y ait une diminution, surtout qu'une partie des fortunes est basées sur le foncier. Il pense que c'est donc justifié de maintenir cet impôt au niveau de 2019, mais que la situation actuelle influencera le revenu des personnes physiques.

M. A. Uldry a une question en lien avec les amortissements et en particulier du terrain multisports. Il lui semblait que cette dépense devait passer en frais de fonctionnement. Par ailleurs, il aimerait savoir sur quel montant cet amortissement est calculé dans la mesure où il y a des décomptes finaux qui ne correspondent pas forcément aux prévisions, ce qui doit être le cas pour d'autres projets.

M. M. Peytregnet informe que ce préavis était un préavis d'investissement et donc tributaire d'un amortissement sur dix ans. C'est pour cette raison qu'il figure dans les comptes de fonctionnement au niveau des amortissements. Par ailleurs, dans ce genre de préavis qui bénéficient de subventions, le montant d'un amortissement prévu sur dix ans peut changer en fonction de la manne effectivement reçue et des décomptes finaux. Il précise encore que lorsque des préavis sont présentés, avec une possibilité de subvention, ces montants ne sont jamais déduits dans la mesure où des changements peuvent intervenir et que c'est bien sur la base du décompte final, subventions déduites, que l'amortissement est calculé.

Mme H. Surber aimerait savoir en quoi consistent les travaux mentionnés pour la place de jeu et à l'entrée du Chemin de la Rigolette.

M. Ch. Challande répond que c'est, sur conseil d'une entreprise spécialisée, le renouvellement des cordes des différents jeux qui a été effectué afin de pouvoir toujours respecter les normes de sécurité. Concernant les travaux à l'entrée de la Rigolette, il s'agit d'un aménagement d'un petit bout de parcelle communale se trouvant à l'entrée du village en venant depuis la déchetterie. L'idée est de donner accès par un cheminement au banc se trouvant à cet endroit et d'y planter un arbre.

M. M. Peytregnet complète en informant que ces travaux pourraient éventuellement être partiellement pris en charge par les recettes des taxes de séjour qui est un compte affecté et donc de réserve. Si cette manière de faire est possible, le budget serait diminué d'autant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie la Municipalité pour sa transparence et les explications détaillées données, puis il passe au vote.

**Le préavis N° 06-2020 "Budget 2021" est adopté à l'unanimité**

#### **8. Nomination d'une commission ad'hoc pour la révision des statuts du SDIS**

M. le Président informe que les statuts du SDIS sont en voie de révision et qu'une commission doit étudier cette proposition.

M. C. Bosson précise que c'est un rafraîchissement des statuts avec la même procédure que celle qui s'est déroulée pour les statuts de l'ORPC.

Sont nommés : MM. P.-A. Jossieron, A. Molleyres et S. Maillard.

#### **9. Convocation du Conseil communal : proposition d'envoi par courrier électronique**

M. le Président propose que la convocation de la séance du Conseil communal soit envoyée par courrier électronique. En effet, les documents de travail suivent la voie électronique, mais la convocation est envoyée par courrier postal. L'article 25 du Règlement du Conseil communal, précise que : "*Le Président convoque le Conseil par écrit. La forme électronique est admise lorsque les conseillers ont expressément donné leur accord. ...*". Il demande si l'assemblée serait favorable à cette idée, sachant que les personnes ne disposant pas des outils informatiques nécessaires peuvent s'annoncer auprès du Secrétaire qui procédera alors par un envoi postal.

M. Ch. Chambordon demande que cette décision soit clairement protocolée puisqu'il y a des absents ce soir et qui pourront ainsi prendre connaissance de cette décision par le biais du Procès-verbal.

M. le Président précise que la demande sera également faite aux personnes absentes et passe au vote.

**Cette proposition est adoptée par 34 oui, 1 non et 0 abstentions**

#### **10. Élections communales 2021**

M. le Président donne quelques informations sur le déroulement de ces élections communales en se référant au "tous-ménages" distribué dernièrement par la Municipalité et en précisant que des informations

complémentaires se trouvent sur le site internet de la Commune. Il rappelle que le dépôt des listes, pour le 1<sup>er</sup> tour de la Municipalité et du Conseil communal, doit se faire avant le 18 janvier 2021. Il tient encore à préciser qu'en principe une séance d'information aurait dû avoir lieu, mais au vu de la situation sanitaire, une réunion avec maximum trente personnes aurait pu être organisée, ce qui n'a enchanté ni la Municipalité, ni lui-même.

Mme H. Surber demande si sur la liste d'entente communale tout le monde peut s'inscrire ou si elle est réservée.

M. le Président précise qu'elle est ouverte et qu'un tirage au sort des Conseiller-ère-s sortants puis des nouveaux candidats aura lieu le jour du bouclage.

M. J. Mugnier aimerait juste compléter en insistant sur le fait qu'un tirage au sort a lieu, avec les candidats, Conseiller-ère-s ou non, qui se sont inscrit-e-s sur la liste.

M. W. Jaques rappelle que lors de la législature 2011 - 2016, à la fin de la dernière séance de l'année, une liste était à disposition des Conseiller-ère-s afin qu'une inscription puisse se faire le soir même. Il demande si cette liste est à disposition ce soir.

M. le Président lui répond que cette liste n'est pas à disposition ce soir et que la liste d'entente communale sera disponible au Greffe municipal.

M. A. Molleyres demande s'il faut venir en personne ou si la voie électronique est possible. Par ailleurs, il aimerait des explications sur la partie de la Municipalité.

M. le Président répond qu'effectivement il faut venir en personne dans la mesure où une signature est nécessaire et passe la parole à M. le Syndic.

M. J. Mugnier informe que le matériel pour constituer une liste est à disposition au Greffe municipal et que les candidats peuvent venir le chercher.

M. A. Molleyres demande s'il est possible de s'inscrire sur deux listes.

M. le Président lui répond par l'affirmative.

M. S. Maillard demande s'il pourrait y avoir les photos sur le matériel de vote, ou tout du moins sur le site de la Commune, afin que les électeurs puissent savoir à quels candidats ils ont affaire. Il lui semble que cette demande avait déjà été faite.

M. le Président lui répond que techniquement c'est assez compliqué dans la mesure où un certain nombre de contraintes vont apparaître. Il va encore étudier cette proposition et se renseigner à ce sujet.

M. J. Mugnier regrette qu'il n'y ait pas une liste d'inscription à disposition ce soir, mais il ne peut qu'encourager les membres de ce Conseil à s'inscrire sur la liste qui sera à disposition au Greffe municipal.

## **11. Divers et propositions individuelles**

M. W. Jaques revient sur la question de l'éclairage public et sur la demande de M. D. Greno lors d'un précédent Conseil. Il pense que M. C. Bosson lui a répondu ce soir, en donnant de nouvelles informations. Néanmoins, il aimerait revenir sur ces dernières, sachant qu'il est très attentif aux questions de lumière, d'éclairage public et de pollution lumineuse. Il est actif dans ce domaine depuis trente ans, mais ce qu'il a entendu tout à l'heure l'inquiète un peu car il ne pense pas que l'on puisse réaliser un éclairage conforme aux nouvelles normes, qui demandent un éclairage vers le bas, avec les luminaires actuels. Il aimerait savoir si toutes les données techniques sont actuellement étudiées avec des spécialistes compétent et pas seulement avec des électriciens qui vendent de l'électricité et des LUX. Il se met volontiers à disposition et recommande de prendre contact avec des spécialistes, surtout de Suisse allemande.

M. C. Bosson précise que les études actuellement en cours avec des spécialistes tiennent comptes des nombreux paramètres et que des visites ont été effectuées sur le terrain. Les propos de M. W. Jaques sont

exactes et rentrent dans le moule du projet. Une étude de chaque lampadaire sera effectuée en fonction de son emplacement et de son environnement. Les abaissements nocturnes et les couleurs, chaudes, seront également pris en comptes de manière individuelle. Il accepte volontiers une rencontre avec M. W. Jaques.

Mme P. Maye demande si l'éclairage du carrefour de l'Épicerie est définitif.

M. C. Bosson confirme que non dans la mesure où il y a eu changement de lampadaire de type "Valentino" mais avec une technologie LED qui n'est pas encore réglée et il rappelle que pour se faire une idée, le modèle de test ne se trouve pas très loin.

M. Ch. Chambordon se demande comment les nouvelles technologies d'éclairage peuvent être appliquées avec des luminaires à éclairage vertical alors que les anciens lampadaires éclairent de manière latérale. Il aimerait savoir s'il faut changer complètement chaque point lumineux.

M. C. Bosson précise que chaque luminaire est équipé de platines qui seront adaptées en fonction de son emplacement et qu'effectivement la lumière va être diffusée verticalement. Il invite vraiment les membres du Conseil à aller voir le lampadaire test placé à l'angle Panlièvre - Essert, mais sans se focaliser sur la lumière elle-même puisqu'aucun réglage n'a été effectué.

M. D. Greno a une question de sécurité concernant une éventuelle vidéo surveillance aux quatre entrées du village.

M. le Syndic rappelle qu'il s'agirait d'établir au préalable, un règlement concernant la vidéo surveillance. Placer des caméras sur tous les nouveaux candélabres de la commune ne semble pas être la bonne solution, mais des discussions ont déjà eu lieu concernant, par exemple, la déchetterie ou les écoles, sachant que, néanmoins, ce n'est pas un objet qui est actuellement à l'ordre du jour.

M. A. Molleyres aimerait savoir s'il n'y a pas une réflexion à mener concernant les aménagements de la route menant à Nyon, sachant que passablement de personnes empruntent cet axe. Ne faudrait-il pas réfléchir à une bande cyclable ou une piste cyclable dans la mesure où de plus en plus de personnes se déplacent le long de cet axe, que ce soit à pieds ou en deux roues.

M. J. Mugnier signale que cette route est une route cantonale catégorisée en traversée de localité et que les directives au sujet de ces routes ont été un tant soit peu changée concernant les espaces pour les cyclistes. Néanmoins, les gabarits de ces routes et d'éventuelles largeurs de trottoir sont très restrictifs dans le domaine.

M. le Président rappelle également que la question d'un cheminement piétonnier à cet endroit avait déjà été évoquée, il y a une ou deux années en arrière et que cette problématique pourrait éventuellement être reprise ces prochains temps.

Mme N. Hancou informe qu'un voisin l'a rendue attentive qu'à trois entrées du village sur quatre, il y a des ralentisseurs et qu'elle se demande s'il ne faudrait pas en créer un sur la route qui mène à Coinsins.

M. J. Mugnier prend note de la remarque, mais rappelle que sur le pont qui se trouve à cette entrée de village il est difficile de croiser. Malgré la situation à cet endroit ce sujet n'est pas placé en priorité dans les dossiers en cours. Un comptage à l'aide des radars pédagogiques de la commune pourrait peut-être donner des informations à analyser.

M. J.-D. Macherel voudrait réagir sur la remarque de M. A. Molleyres en rappelant que la commission de sécurité a déjà réfléchi avec la Municipalité au sujet d'une bande cyclable sur la route rejoignant Nyon. Une possibilité serait de renvoyer tout le monde en direction du Bois Carré et que ce serait, peut-être, la meilleure solution.

M. Ch. Chambordon constate que les radars pédagogiques n'ont pas été déplacés depuis fort longtemps. Il aimerait savoir si le tournus de ces radars ne pourrait pas inclure justement la route menant à Coinsins. Par ailleurs, il aimerait avoir une réponse concernant la notion de sécurité à la sortie de la déchetterie.

M. Ch. Challande sait qu'une approche du Voyer des routes a été faite, via la Commune de Prangins, mais il s'avère que les normes cantonales sont très strictes et qu'une signalisation lumineuse ou des miroirs n'obtiennent pas l'aval de ces autorités. La solution qui pourrait être retenue serait de renvoyer toute la circulation sortante sur le giratoire situé en dessous.

M. le Président, constatant qu'il n'y a plus de points à traiter dans ce chapitre, passe la parole à M. le Syndic.

Ce dernier aimerait rappeler que l'hiver est à nos portes et que c'est dans ces moments-là qu'il aimerait remercier ses collègues municipaux pour toute l'énergie mise pour le bien commun durant cette année. Il remercie également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux qui ont, sans relâche, dans cette ambiance "covidale", effectués le nécessaire pour le bien de nos citoyens : MERCI C'T'ÉQUIPE. L'exercice ne s'assimile pas à un simple catalogue de projets et de prestations financées par le contribuable. Il doit s'articuler autour d'une démarche citoyenne dans laquelle les Conseillères et Conseillers sont les principaux acteurs. Il remercie donc également tous les membres du Conseil communal pour l'implication mise à la politique et à la bonne marche de leur village. La confiance établie s'entend, ce soir, par l'acceptation du budget. Il ne faut pas oublier non-plus, le Bureau du Conseil, à qui il adresse ses vifs remerciements ainsi qu'à son Président pour sa disponibilité pour les différentes séances, sans oublier une bienvenue au nouveau Secrétaire, qu'il connaît déjà, même dans cette fonction. Il aimerait encore une fois souhaiter une bonne retraite, méritée, de Secrétaire, à M. P.-A. Josseron, avec qui il a toujours eu plaisir à collaborer. Au chapitre de la prévention, et malgré le COVID, il aimerait rappeler les possibilités de cambriolage et demande donc de laisser une lumière allumée en cas d'absence et de bien fermer les demeures. A quelques jours de l'illumination du vrai sapin, il transmet, de la part de l'ensemble de la Municipalité, les voeux les meilleurs à toutes et à tous ainsi qu'aux membres des familles et espère une nouvelle année moins confinée.

Pour conclure, M. le Président aimerait d'abord revenir sur la liste d'inscription pour les prochaines élections qui n'a pas été mise à disposition ce soir. Un courriel sera adressé, en début d'année prochaine, à chacun-e afin de rappeler cette échéance.

Il aimerait également remercier la Municipalité pour la bonne entente et la bonne marche des relations. Merci également à Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale et à M. N. Paunovic, collaborateur communal, pour tout ce qui a été effectué, surtout dans ces moments difficiles. Des remerciements également aux scrutatrices pour leur présence et travail lors des votations où l'ambiance est toujours fort sympathique. Il remercie également le nouveau Secrétaire du Conseil qui s'est certainement bien mis dans le bain. Pour terminer, M. le Président remercie tous les acteurs de ce Conseil pour le travail réalisé au fil des semaines et mois qui permet que le Conseil communal de Duillier fonctionne bien. Il souhaite de belles Fêtes de fin d'année et un bon début de 2021 à chacune et chacun.

La séance est levée à 21h15

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer